



Le prix des cigarettes restera stable

Rubrique : actualités - Date : mercredi 15 septembre 2004

L'AFP indique que les nouveaux prix décidés par les fabricants de cigarettes qui s'appliqueront le 27 septembre resteront globalement stables et respecteront le nouveau « prix plancher » décidé par les pouvoirs publics de 4,50 euros environ le paquet. L'agence rappelle que l'homologation des prix par les douanes a été retardée de deux mois à cause de la tentative de BAT de proposer des paquets moins chers, initiative qui avait suscité un tollé chez les tenants de la lutte contre le tabagisme et avait amené le Sénat à adopter un amendement fixant un système de « prix plancher » pour les cigarettes. L'agence qui signale que le décret d'application n'est pas encore paru, précise que les fabricants ont reçu un mode d'emploi expliquant qu'il sera interdit de pratiquer des prix inférieurs de plus de 5% à 4,50 euros, soit 4,46 euros le paquet de 20 cigarettes. Indiquant que selon Le Losange (revue professionnelle) la chute des ventes de tabac s'est encore accélérée cet été, l'agence fait état d'une baisse des ventes de 25% entre janvier et juillet par rapport aux mêmes mois de 2003 et souligne que dans les départements frontaliers cette baisse atteint des pics supérieurs à 45%.